

COMMISSION DES CALENDRIERS

Commission restreinte du 18 juin 2024

Les décisions des Commissions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel Départementale, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain de la notification de la décision contestée, dans les conditions prévues par l'article 31.1 du Règlement Sportif du District.

MONTEES/DESCENTES

Pour consulter la mise à jour des classements et des montants & descendants, [cliquez ici](#).

SENIORS

D5C

FONTENAY LE FLEURY FC 1 étant descendant de D3, FONTENAY LE FLEURY FC 2 ne peut être montant de D5 en D4.

Par conséquent, c'est ST GERMAIN FC 2 qui est montant de D5C en D4.

U16

TRAPPES ES

TRAPPES ES 2 étant descendant de D2 en D3, TRAPPES ES 3 est donc descendant de D3 en D4.

VESINET SCI 1 est donc montant administratif de D4 en D3.

U14

En application de l'annexe 5 du Règlement Sportif du District, la Commission met à jour les descendants de D3 en D4.

Clubs descendants concernés :

VIROFLAY USM 1 en D3B.

VOISINS FC 2 en D3C.

ENGAGEMENTS

MAGNANVILLE LIONS

La Commission prend note du non ré-engagement des équipes SENIORS DAM, U16 & U14. Transmis aux services Licences de la Ligue de Paris.

MANTES USC

La Commission laisse jusqu'au au lundi 24 juin au club pour engager ses équipes compétitions. Sans quoi celles-ci ne seront pas ré-engagées et perdront leur niveau sportif.

ST ARNOULT FC

La Commission laisse jusqu'au au lundi 24 juin au club pour confirmer l'engagement de son équipe U14. Sans quoi, celle-ci ne sera pas ré-engagée et perdra son niveau sportif.

ST CYR AFC

La Commission laisse jusqu'au au lundi 24 juin au club pour engager ses équipes compétitions. Sans quoi celles-ci ne seront pas ré-engagées et perdront leur niveau sportif.

SENIORS

HOUILLES AC

Pris note du non réengagement de l'équipe 3 du club en D4.

La Commission désigne MAURECOURT FC 2 montant administratif de D5 en D4.

U18

CHANTELOUP US

Pris note du non réengagement de l'équipe 1 du club en D2.

La Commission désigne CARRIERES S/S US 1 montant administratif de D3 en D2. Transmis aux services Licences de la Ligue de Paris.

U14

POISSY FC 3

Pris note du non réengagement de l'équipe 3 du club en D3.

La Commission désigne BOUGIVAL FOOT 1 montant administratif de D4 en D3.